



Paris, le 18 SEP. 2014

La Directrice de l'Exploitation

DE-OF/SCR-FM/14005063
Affaire suivie par : Sophie Crouigneau
Mél : sophie.crouigneau@stif.info

Monsieur Jean FAUSSURIER
Directeur Régional
RESEAU FERRÉ DE FRANCE
Direction Régionale Ile de France
174 avenue de France
75214 PARIS Cedex 13

Objet : Ralentissements « fortes chaleurs » sur les lignes RER / Transilien

Monsieur le Directeur,

Au vu des mesures « fortes chaleurs » appliquées cet été, dès le mois de mai, et de leur impact majeur en termes de disponibilité du réseau ferroviaire en Ile de France, mes équipes ont sollicité vos services et l'exploitant SNCF pour obtenir un état des lieux de la situation et identifier les solutions mises en place pour y remédier.

Vos équipes nous ont déjà transmis certains éléments de réponse. RFF nous a assuré réaliser des tournées systématiques préventives de reprise de tirs de caténaire depuis 2011 en période de fortes chaleurs, en particulier sur le RER C, et nous a indiqué avoir pu réduire le nombre de « zones sensibles » pour les rails au nombre de 500 en Ile de France. Ces zones sensibles nous ont été principalement présentées comme (1) les zones où les traverses présentent une mixité de type ou d'âge, et (2) les zones où des travaux sur rails sont en cours de réalisation ou ont été réalisés récemment. Ces zones sensibles sont principalement situées à Paris Nord (Parc des Expositions sur le RERB et Goussainville sur le RERD) et sur le RERC (Choisy-Brétigny et Pont de Rungis). En cas de « fortes chaleurs », des limitations de vitesse à 40km/h sont mises en place de manière préventive sur ces zones, ce qui entraîne fréquemment des retards et des suppressions de train.

Les impacts de ces dispositions cet été ont été majeurs et les voyageurs ont le sentiment que la situation se dégrade au fil des années. L'Association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France nous a notamment écrit (courrier du 29 juillet 2014 pour lequel vous étiez en copie), pour nous signaler le mécontentement des voyageurs, s'enquérir des solutions programmées pour améliorer la situation et demander des précisions sur la prise en compte de ces dispositifs dans la programmation des travaux d'été.

Les impératifs de sécurité liés à l'état de l'infrastructure et à son exploitation sont de l'entière responsabilité du mainteneur et des opérateurs.



Nous vous demandons donc de bien vouloir répondre dans les meilleurs délais à l'AUT et au STIF, en précisant les points suivants :

- Les causes et les statistiques d'évolution du phénomène sur les 5 dernières années (nombre zones sensibles, impact régularité),
- La localisation des zones sensibles en Ile De France,
- L'impact de la prise en compte des mesures « fortes chaleurs » dans la programmation des travaux d'été,
- Les actions mises en œuvre pour garantir l'intégration des opérations de libération de contrainte lors des opérations de Renouvellement de Rails ou de RVB,
- Les mesures prises pour prévenir les dysfonctionnements d'exploitation,
- Le plan d'actions spécifique pour éliminer les zones sensibles en Ile de France,
- Les objectifs quantifiés d'amélioration de la situation et les délais associés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine BARDY

Copie à M. Marc PELISSIER, Président de l'AUT